

[Retour au sommaire](#)

Crédit Agricole : le bon niveau d'action

BIM n° 127 - 17 juillet 2001
Marc ROESCH

La semaine dernière vous a été présentée la structure du Crédit agricole et son évolution historique.

Un des éléments intéressants à regarder de plus près est celui du niveau d'intervention pour un organisme qui finance des investissements en agriculture.

Le Crédit Agricole a été organisé de façon à privilégier le niveau « départemental » et ce choix a très bien fonctionné pendant des décennies.

Quels sont les éléments qui ont permis ce bon fonctionnement ?

Les acteurs de la politique de financement de l'agriculture : les deux acteurs principaux qui intervenaient dans le choix d'une politique de financement de l'agriculture étaient l'Etat et le Crédit Agricole puis s'est ajoutée l'Europe avec la Politique Agricole Commune. Au Crédit Agricole ce sont bien les agriculteurs, administrateurs des caisses qui avaient le pouvoir de décision de la politique de crédit. L'Etat intervenait en donnant des « avances » permettant au CA de faire des prêts (jusqu'aux années 1950) et surtout en bonifiant des taux d'intérêt sur certains types de prêts. Les Conseils d'Administration des Caisses de leur côté peuvent infléchir la politique agricole locale en favorisant certains investissements à travers un accès plus facile à certains types de crédit.

Le découpage administratif français donne au département une grande importance. Les Directions Départementales d'Agriculture sont en charge des décisions prises par l'Etat, les Chambres d'Agriculture, les Syndicats agricoles, les grosses coopératives, sont organisés par département. Comme les Conseils d'Administrations du Crédit Agricole sont « investis » par les membres des organisations paysannes, ils fonctionnent mieux quand leur aire de compétences est le même que celui des autres acteurs de la politique agricole.

Le bon niveau « agro-écologique »

La diversité des zones agro-écologiques en France est très grande. Il est rare de trouver deux départements ayant les mêmes caractéristiques agro-écologiques et économiques. Un traitement de la politique de financement par grande région (quelques départements) risque de noyer les particularités de certaines agricultures, de favoriser les groupes dominants (céréaliers, éleveurs, viticulteurs, maraîchers) et d'empêcher l'expression des autres agricultures.

Le bon niveau de traitement des dossiers : l'aide de l'Etat porte depuis très longtemps sur installation des jeunes agriculteurs et le financement de la modernisation des exploitations. Les autres types d'appuis plus récents sont les contrats territoriaux d'exploitation (CTE), la gestion des aides communautaires et la « gestion des droits à produire ». Tout ceci nécessite des études, des analyses et la constitution de dossiers de candidature. Le Crédit Agricole est fortement impliqué dans ce travail puisqu'il sera en charge de financer au bout du compte par du crédit. Cela nécessite de la technicité et des relations suivies avec les autres services à l'agriculture. Une Caisse Locale ne peut pas se permettre d'avoir toutes les compétences, tous les techniciens nécessaires. Les équipes techniques se trouvent donc au niveau départementale (= Caisse Régionale). Il arrive que, malgré toutes les précautions prises, des agriculteurs se trouvent en difficultés et risquent d'être en impayé. Ceux-ci ont besoin d'un encadrement de conseils particuliers. Le Crédit Agricole, directement intéressé au « redressement » de ces exploitations, ne peut se permettre d'intervenir directement au niveau du conseil technique ; ce n'est ni son rôle et cela le mettrait en difficulté vis à vis de l'agriculteur en cas d'inefficacité des conseils. Dans un certain nombre de départements il a donc favorisé (et financé) soit une association, soit un bureau d'étude chargé de traiter les dossiers des agriculteurs en difficulté. Pour cela il s'associe à la Chambre d'Agriculture, la Mutualité Sociale Agricole (qui souhaite voir rentrer ses cotisations) et des coopératives, et ils montent et finance cette structure. Celle-ci est également « départementale ».

Le niveau pour gérer l'autofinancement : les caisses locales (CL) ne sont pas, dans une très large majorité des cas, en mesure d'assurer leur autofinancement. Les caisses locales sont circonscrites à un territoire. Si ce territoire est très urbanisé, il n'a que peu d'agriculture à financer et beaucoup de fonds à collecter auprès des urbains, la Caisse Locale est en surliquidité (vis-à-vis de l'agriculture mais pas forcément vis à vis du financement de l'habitat). Soit le territoire est très rural, il a de gros besoins pour financer l'agriculture, la collecte sera plus faible car la densité de population est faible. Le niveau départemental n'est pas le bon niveau de péréquation car il y a des départements ruraux et d'autres plus urbains. Quand le Crédit agricole n'était présent qu'en zone rurale et que les agriculteurs étaient peu nombreux à emprunter, il pouvait y avoir une compensation entre les « gros » agriculteurs qui épargnaient et les « jeunes » qui investissaient. Mais actuellement les « gros » investissent aussi, et quelques fois plus que les « jeunes ». D'où la nécessité d'une CNCA qui régule non seulement entre Caisses Régionales rurales et urbaines, mais, depuis que l'habitat est devenu dominant, entre le marché des capitaux et les Caisses Régionales.

Le niveau pour le partage des bénéfices : le Crédit Agricole affiche en 2000 un résultat net consolidé de 18 milliards de francs. Une part de ce résultat reste au niveau des Caisses Régionales qui peuvent décider de son utilisation. Il leur sert à mener leur propre politique de soutien à l'agriculture. Ainsi en 2001, la Caisse Régionale du Quercy Rouergue (département de l'Aveyron et du Lot, deux départements très agricoles) a décidé de soutenir les éleveurs touchés par la crise de la « vache folle ». Ils leur ont octroyé un prêt de trésorerie sans intérêt sur 6 mois, reconductible si la crise persiste. La « proximité » départementale paraît donc suffisante pour qu'une caisse puisse mener une « politique agricole de proximité ».

Il ressort très nettement que ce niveau « département », couvrant à la fois une unité administrative, une unité au niveau des organisations paysannes et une certaine unité agro-écologique et économique permet une cohérence en matière de politique agricole et d'appuis à l'agriculture.

Et le développement local ?

Cependant le Crédit Agricole s'est rendu compte que trop de pouvoir au niveau de la Caisse Régionale tuait petit à petit le dynamisme des Caisses Locales. Elles perdaient progressivement tout pouvoir et n'avaient plus rien à « gérer ». En conséquence il était en train de perdre un élément essentiel du mutualisme, sa proximité avec les sociétaires ; les conseils d'administration des caisses locales « s'endormaient », elles n'avaient d'activité qu'au travers de leurs élus à la Caisse Régionale.

Pour contrebalancer cela, certaines caisses ont décidé de consacrer une partie de leur « bénéfices » au lancement d'opérations de développement local, opérations sous l'entière responsabilité de la Caisse Locale (définition du cahier des charges, appel d'offres, sélection, gestion). De cette façon les sociétaires, les Administrateurs des Caisses, et les Agences du Crédit Agricole retrouvent des responsabilités. Pour l'instant les sommes sont assez modestes, mais en fonction des résultats, et aussi du rapport de force avec la CNCA (qui a d'autres idées pour la ré-affectations des « bénéfices »), ces montants pourraient croître. Pour fixer les idées, une Caisse régionale, sur 160 millions de bénéfices, a consacré 4 millions pour ces projets ce qui a permis de réaliser 170 petites opérations (entre 5 000 et 50 000 frs par opération).

Et l'avenir ?

Les jeunes agriculteurs des années 60, formés dans un syndicalisme offensif et qui sont devenus des « vieux administrateurs », partent à la retraite. Petit à petit les conseils d'administrations des caisses s'ouvrent aux non-agriculteurs. Ils sont remplacés par les « retraités de fraîche date », semi-ruraux, anciens salariés, fonctionnaires ou artisans. La CNCA entre en bourse, les nouveaux actionnaires auront leur mot à dire, mêmes s'ils en sont pas pour l'instant majoritaires. Le nombre de Caisses Régionales va encore diminuer. Il sera intéressant d'observer si le Crédit Agricole réussira à rester un banque mutuelle proche des ruraux, finançant un développement « rural » ou si elle va succomber à la logique financière et devenir une très grande banque, mais une banque comme les autres.

... et pour être un peu provocateur ... y a-t-il une fatalité à ce que toutes les banques qui s'intéressent à l'agriculture finissent par l'abandonner ?